

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses**DE LA MARINE,**Pour l'Exercice 1841.


NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE PREMIER.		
ARTICLE PREMIER.		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1	Traitement du Ministre	Mémoire.
2	— du secrétaire général	Mémoire.
3	— du chef de division	Mémoire.
Ces fonctions sont remplies par un officier de la marine.		
4	Traitement des employés et d'un garde-magasin emballeur	
Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Étrangères.		
ARTICLE 2.		
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
1	Fournitures de bureau, frais d'impression, reliures et achat de livres	3,000 " }
2	Ports de lettres, chauffage et éclairage	500 " }
3,500 "		
CHAPITRE II.		
BÂTIMENTS DE GUERRE.		
La flottille se compose des bâtiments suivants :		
	La goélette <i>la Louise-Marie</i> armée de	10 pièces
	Le brigantin <i>le Congrès</i> "	8 "
	» <i>les Quatre Journées</i> "	8 "
	Canonnière-goélette n° 1 "	7 "
	» 2 "	7 "
	» 3 "	7 "
	» 4 "	7 "
	Canonnière-chaloupe 5 "	5 "
	» 6 "	5 "
	» 7 "	5 "
	» 9 "	5 "
	» 10 "	5 "
	» 11 "	5 "
	» 12 "	5 "
	Un aviso	2 "
Dont un Paixhans de 80 livres.		
Id. id.		
Le personnel des équipages n'a pas subi de modifications.		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
6,050	»	6,050	6,050	»	»		
6,050	»	6,050	6,050	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		

NUMÉROS des	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi	Dévelop- pements des articles.	
ARTICLE PREMIER.		
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>		
	1 Capitaine-lieutenant commandant la flottille.	7,600 » 7,600 »
	1 — — chef de division . . .	7,600 » 7,600 »
	5 Lieutenants de vaisseau	5,040 » 25,200 »
	8 Enseignes	2,520 » 20,160 »
	12 Aspirants de 1 ^{re} classe	1,260 » 15,120 »
	12 — — 2 ^e classe	945 » 11,340 »
	7 Agents comptables	1,260 » 8,820 »
	1 Aide-major	2,520 » 2,520 »
1	4 sous-aides	2,100 » 8,400 »
	12 Maîtres d'équipage	720 » 8,640 »
	12 — — de canonnage	636 » 7,632 »
	10 Coqs	516 » 5,160 »
	110 Matelots de 1 ^{re} classe	516 » 56,760 »
	150 — — 2 ^e »	384 » 57,600 »
	230 — — 3 ^e »	336 » 77,280 »
	60 Mousses.	156 » 9,360 »
	Traitement des pilotes lamaneurs	1,332 »
330,524 »		
ARTICLE 2.		
<i>Bâtiments de guerre. (Matériel).</i>		
1	Vivres pour le personnel ci-dessus. fr.	200,000 »
2	Chauffage et luminaire	16,377 »
3	Renouvellement et réparations de futailles	10,000 »
4	Instrument de chirurgie, médicaments, vivres de malades	6,000 »
5	Mâture et coque des 15 bâtiments	14,000 »
6	Grément à renouveler	13,000 »
7	Poudres et projectiles	1,000 »
8	Voiles de rechange (un $\frac{1}{2}$ jeu par bâtiment), et tentes	12,000 »
9	Fournitures de bureau pour les officiers commandants et les comptables	1,500 »
10	Frais de route et de déplacement	1,000 »
11	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffléterie.	4,000 »
12	Construction d'un hangar pour abriter le matériel	5,000 »
13	Dépenses imprévues	10,000 »
293,877 »		
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication qui ont été faits pour l'exercice précédent, et dont la section centrale a pris connaissance.		
Tout cependant fait prévoir une augmentation dans le prix des denrées.		

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1840.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi.	Dévelop- pements de s articles.
Voici les prix d'adjudication :	
	Pain, le kil. fr. 0,21,00
	Viande fraîche. 0 65,75
	Orge 0,43,20
	Lard fumé et salé. 1,45,80
	Pois verts 0,32,40
	Pois gris. 0,38,88
	Pois blancs. 0 27,00
	Beurre 1,62,00
	Fromage 1,18,80
	Sel blanc 0,33,48
	Poivre. 1,36,08
	Moutarde 0,75,60
	Genièvre, le litre. 0,61,56
	Vinaigre 0,75,60
On peut se convaincre, d'après le tableau ci-joint, que la ration de vivres frais coûte, par jour,	
	fr. 0,84 ^c ,33
	Pour 640 hommes et 3 pilotes (643) 196,994 88
	De la somme demandée. 200,000 00
	RESTE. fr. 3,005 12
Pour subvenir aux droits d'octroi sur le pain et la viande dans la ville d'Anvers, à l'excédant de la dépense nécessaire pour les vivres de mer, biscuit et viande salée, et à toutes les dépenses extraordinaires, tels qu'achats à l'étranger d'eau douce, vivres frais, ainsi que doubles rations, etc., et la détérioration des comestibles.	
CHAPITRE III.	
ARTICLE UNIQUE.	
<i>Magasin de la Marine.</i>	
1	Traitement du garde-magasin 1,000
2	Salaires d'ouvriers à la journée 1,000
3	Loyer du local 1,200
4	Objets à renouveler pour tenir l'approvisionnement de rechange au complet 8,000
	} 11,200 »

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Articles de la loi	Dévelop- pements des articles.
CHAPITRE IV.			
PILOTAGE.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Personnel</i> . (Traitement fixe).			
	1 Inspecteur-général		(Mémoire).
	2 Commissaires permanents de l'Escaut (1 pour mémoire) . . .		2,500 "
	2 Inspecteurs		6,000 "
	2 Commissaires des pilotes		4,800 "
	2 Sous-commissaires des pilotes		3,000 "
	1 Greffier		2,400 "
	2 Commis		3,000 "
	2 Concierges		2,000 "
	1 Chef-canotier		1,200 "
	4 Rameurs		4,000 "
Station d'Anvers, pi- lotage intérieur.	10 Pilotes de 1 ^{re} classe à 80 fr. par mois		9,600 "
	10 " 2 ^e " 70 "		8,400 "
	10 " 3 ^e " 60 "		7,200 "
	6 Élèves		2,160 "
	3 Patrons-pilotes.		3,600 "
	8 Pilotes de 1 ^{re} classe à 80 "		7,680 "
Bouches de l'Escaut, pilotage de mer.	8 " 2 ^e " 70 "		6,720 "
	8 " 3 ^e " 60 "		5,760 "
	6 Élèves-pilotes		2,880 "
	6 Matelots.		2,880 "
	2 Patrons-pilotes.		2,400 "
	4 Pilotes de 1 ^{re} classe 80 "		3,840 "
Station de la Manche, pilotage de mer.	6 " 2 ^e " 70 "		5,040 "
	6 " 3 ^e " 60 "		4,320 "
	4 Élèves		1,920 "
	4 Matelots.		1,920 "
	2 Patrons-pilotes.		2,400 "
	4 Pilotes de 1 ^{re} classe. 80 "		3,840 "
Ostende, pilotage de mer	4 " 2 ^e " 70 "		3,360 "
	4 " 3 ^e " 60 "		2,880 "
	4 Élèves		1,920 "
	4 Matelots.		1,920 "
Station de relais aux Bouches de l'Escaut.	1 Chef-canotier		1,200 "
	4 Matelots.		4,000 "
Traitement des gardes-fanaux sur la côte de Flandre			3,600 "
Ostende, à terre, un signaleur à 1,200 francs			1,200 "
			131,540 "

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
131,540	»	131,540	131,540	»	»		
131,540	»	131,540	131,540	»	»		

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pements des articles.	
ART. 2. — Personnel. (Dépenses variables.)		
	Remises à payer aux pilotes sur le droit de pilotage	67,000 »
	5 p. % sur le droit de pilotage pour alimenter la caisse des veuves.	9,500 »
	Restitution des droits de pilotage	2,000 »
		} 78,500 »
ART. 3. — Matériel.		
1	Entretien de huit bateaux-pilotes	15,000 »
2	Entretien de deux maisons de pilotage, d'un observatoire et d'un poste de signaleur, à Ostende.	8,000 »
3	Entretien des embarcations pour le service intérieur	800 »
4	Feu et lumière dans les bureaux du pilotage, dans les corps-de-garde et à bord des bateaux pilotes	1,800 »
5	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes, élèves	3,000 »
6	Fournitures de bureaux et impressions.	1,200 »
7	Entretien de 14 bouées sur l'Escaut	2,800 »
8	Achat de pierres bleues pour orins, et chaînes pour idem	1,000 »
9	Nourriture des pilotes embarqués sur le bateau-pilote d'Anvers, en service extraordinaire	400 »
10	Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	3,400 »
	Loyer d'un bateau-pilote, etc. (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1841</i>)	»
11	Dépenses imprévues, tels que frais de procédure au sujet du pilotage	4,000 »
	Complément de la dépense de construction de 5 bateaux-pilotes (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1841</i>)	»
		} 36,400 »
CHAPITRE V.		
ARTICLE UNIQUE.		
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.</i>		
	Frais d'entretien du bateau à vapeur et des embarcations.	7,000 »
	Achat de combustible et frais d'exploitation, tant d'Anvers à la Tête-de-Flandre que d'Anvers à Tamise	41,758 »
		} 48,758 (a)
900 francs sont transférés au Budget du Département des Finances pour le traitement du pilote chargé de relever les coupons de passage.		
CHAPITRE VI.		
ARTICLE UNIQUE.		
<i>Secours maritimes. — (Sauvetage.)</i>		
1	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et primes.	16,500 »

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
78,500	"	78,500	78,500	"	"		
78,500	"	78,500	78,500	"	"		
36,400	"	36,400	36,400	"	"		
"	"	"	635	"	635		
"	"	"	47,226	"	47,226		
36,400	"	36,400	34,261	"	47,861		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
46,758	"	46,758	48,758	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		

a) Transfert du Budget du Département des Travaux Publics. (Voir les explications ci-après.)

NUMÉROS des Articles de la loi.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<p style="text-align: center;">CHAPITRE VII.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE UNIQUE.</p> <p>Constructions (Mémoire).</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE VIII.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE UNIQUE.</p> <p>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse 4,000 »</p>

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Articles.	
<h2>Récapitulation.</h2>		
I.	1	Administration centrale (<i>Personnel</i>) fr.
»	2	Id. (<i>Matériel</i>)
II.	1	Bâtiments de Guerre (<i>Personnel</i>)
»	2	Id. (<i>Matériel</i>)
III.	Unique	Magasin de la Marine
IV.	1	Pilotage (<i>Personnel</i>). Traitements fixes.
»	2	Id. Id. Traitements variables
»	3	Id. (<i>Matériel</i>).
V.	Unique	Service du passage d'eau d'Anvers, etc.
VI.	Id.	Secours maritimes, sauvetage
VII.	Id.	Constructions (Mémoire).
VIII.	Id.	Secours aux marins blessés, aux veuves d'officiers, etc.
		TOTAL. fr.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1841.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
6,050	»	6,050	6,050	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
330,524	»	330,524	330,524	»	»		
293,877	»	293,877	293,877	»	»		
11,200	»	11,200	11,200	»	»		
131,540	»	131,540	131,540	»	»		
78,500	»	78,500	78,500	»	»		
36,400	»	36,400	84,261	»	47,861		
48,758	»	48,758	48,758	»	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
»	»	»	»	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
960,849	»	960,849	1,008,710 a)	»	47,861		

a) Y compris la somme de 48,758 fr. transférée du Budget du Département des Travaux Publics, et celle de 47,861 qui ne figure plus au Budget de 1841. (Voir ci-après.)

82

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LE

Budget de la Marine pour l'exercice 1841.

Le Budget de la Marine pour l'exercice 1840 s'élevait à.	fr.	959,952	»
Le projet de Budget de la Marine pour l'exercice 1841 s'élève à.		960,849	»
		897	»
Différence.	fr.	897	»
Mais comme ce projet renferme au chap. V un transfert de.		48,758	»

(provenant du chap. III, art. 9, du Budget des Travaux Publics),
la différence en moins est de 47,861 »

Cette différence provient de crédits qui ne se reproduisent plus au Budget de 1841 ; les motifs de leur suppression sont expliqués à l'article 3 du chapitre IV de ce Budget.

Le chapitre V comprend des chiffres sans influence sur la somme totale du Budget de l'État, puisqu'ils sont compensés par une réduction égale au chapitre III du Budget du Ministère des Travaux Publics.

Les réparations majeures qu'a dû subir le bateau à vapeur *la Ville d'Anvers*, ont rendu plus sensible encore aux habitants des rives de l'Escaut l'absence d'un second bateau à vapeur pour le service du passage de la Tête-de-Flandre, et pour celui de Tamise à Anvers.

Les difficultés qui se sont opposées jusqu'ici à la réception du bateau à vapeur *le Prince Philippe*, n'étant pas encore aplanies à l'époque de la présentation du Budget, on a cru, dans l'incertitude du résultat de l'expertise, ne pas devoir comprendre dans les dépenses la somme nécessaire à la construction d'un second bateau, dans le cas où celui qui est l'objet de la contestation ne pourrait être utilisé sur le fleuve.

Toutefois, si le bateau ne peut servir, le Gouvernement a l'intention de faire de cet article l'objet d'une disposition particulière, et de présenter un projet séparé aux Chambres pour compléter le service du passage d'Anvers, et favoriser les relations commerciales des communes situées entre Gand et Anvers par un service journalier sur Tamise.

84